

Brevet Moniteur FBVL de Parapente

Qualification formations Pilotage/SIV

Compétences du détenteur de cette qualification :

Il peut organiser des stages de Pilotage/SIV et donner les cours correspondants (formations de « pilotage » et de simulations d'incidents en vol, dans un milieu sécurisé).

1. Formation:

Avant d'entamer cette formation le candidat doit:

- Etre assuré en Responsabilité Civile vis-à-vis de ses élèves;
- Etre détenteur du brevet FBVL de Moniteur de parapente depuis au moins 2 ans.
Lors de cette période le candidat doit avoir déployé une activité régulière comme moniteur de parapente, qui lui donne l'expérience nécessaire afin d'encadrer ce genre de stages.

Le candidat doit suivre le module 1 et 2 (voir annexe 1) de la formation de la qualification Pilotage/SIV et doit les compléter en réussissant.

Le candidat devra avoir une connaissance et expérience étendue en Pilotage/SIV, et aura une parfaite maîtrise du décrochage avec marche arrière de sécurité et des autres exercices décrits dans le module 1.

2. Stages:

Le candidat devra délivrer une attestation favorable d'un moniteur reconnu et accepté au préalable par le Conseil d'Administration de la FBVL, qu'il a appris à donner cours en formations de Pilotage/SIV lors des modules 1 et 2.

Entre le module 1 et le module 2 le candidat devra poursuivre sa formation avec et aux côtés d'un moniteur avec qualification Pilotage/SIV, pendant au moins 6 jours.

Un formulaire type de la FBVL devra être rempli par le(s) moniteur(s) formateur(s).

Le candidat devra tenir un carnet de stage, dans lequel il devra noter toutes les prestations qui seront effectuées lors du stage (dates, nombre d'élèves, description des exercices proposées aux élèves, remarques, signature du moniteur formateur).

3. Examen

Le moniteur formateur doit donner une appréciation positive du stagiaire et remplir le formulaire type de la FBVL.

4. Brevet Premiers Secours

Le candidat doit avoir obtenu récemment (il y a de moins de 3 ans) le brevet Européen de Premiers Secours de la Croix Rouge (ou équivalent). Ce brevet doit être soumis au Conseil d'Administration avec l'attestation positive du moniteur formateur et le carnet de stage.

5. Délivrance de la qualification

La qualification ne peut être confirmée et délivrée que si toutes les conditions énumérées ci-haut sont remplies et que tous les originaux des attestations et documents nécessaires sont envoyés au secrétariat FBVL, pour approbation par le Conseil d'Administration de la FBVL.

Le secrétariat enverra la carte attestant de la qualification, si le brevet a été accordé.

6. Validité de la qualification

La qualification est valide pour l'année en cours et peut être renouvelée moyennant la preuve d'un niveau minimal de fonctionnement déterminé par le Conseil d'Administration de la FBVL. En outre le moniteur s'engage à suivre les formations de remise à niveau demandés par le Conseil d'Administration.

7. Organisation pratique des formations de Pilotage/SIV

Voir annexe 2.

Annexe 2: Organisation pratique de la formation de Pilotage/SIV

Lors d'une formation de Pilotage/SIV les moyens et mesures suivantes doivent au moins être assurés :

- Les exercices se déroulent toujours au-dessus de l'eau, avec assez de place et de dénivelé.
L'altitude minimale à laquelle les exercices au-dessus de l'eau doivent être arrêtés dépend de l'exercice. Il doit toujours y avoir assez d'altitude pour pouvoir atteindre en toute sécurité le terrain d'atterrissage et une marge d'altitude pour pouvoir résoudre d'éventuels problèmes avec un exercice et/ou pour pouvoir jeter le parachute de secours de façon à ce que celui-ci puisse s'ouvrir totalement avant que le pilote tombe dans l'eau.
- L'encadrement minimal doit être: un moniteur avec qualification Pilotage/SIV de la FBVL, qui guide les pilotes à la radio; un sauveteur diplômé qui se trouve sur le bateau moteur, un pilote pour le bateau moteur (le moniteur peut également être le sauveteur et/ou pilote du bateau, et le sauveteur peut également être le pilote du bateau) ; un starter qui est en liaison radio avec le moniteur et qui détient au moins le brevet FBVL d'Aide-Moniteur. Le starter doit être suffisamment au courant des mesures de sécurité spécifiques à prendre sur l'aire de décollage. Le starter doit spécialement vérifier les cuissardes avant chaque vol. Le starter doit déjà avoir suivi une ou de préférence plusieurs formations de Pilotage/SIV afin de pouvoir répondre aux dernières questions des élèves par rapport aux exercices.
- Chaque pilote doit démontrer au préalable qu'il a une assurance valable.
- Avant le début des exercices tous les parachutes de secours doivent être contrôlés sur leur extraction aisée, et le conteneur intérieur doit être ouvert pour vérifier que le parachute et ses suspentes sont toujours disposés proprement, que les élastiques sont adaptés et en bonne condition, et que la sangle principale du parachute n'est pas trop longue. C'est la responsabilité du pilote de s'assurer que le parachute a été bien plié récemment (maximum il y a 6 mois) selon les recommandations du constructeur, mais une session de pliage de parachutes avec le moniteur peu avant le stage est vivement recommandée. Les suretés du harnais (velcros) doivent être défaites et les mousquetons doivent être vérifiés (il faut fixer les suspentes par rapport aux mousquetons avec des élastiques ou du ruban adhésif, qui ne peut pas être collé directement sur les élévateurs, parce que certaines colles attaquent le tissu des élévateurs. Une couche de plastic (par exemple d'un sac en plastic) doit être mise entre ruban adhésif et élévateur).
- Pendant l'entièreté des exercices la présence d'un bateau à moteur sur l'eau est impératif, le bateau doit permettre au sauveteur de hisser quelqu'un hors de l'eau d'une façon sûre et rapide. Dans le bateau il faut qu'il y ait de la place pour administrer les premiers secours.
- Le moteur du bateau doit continuer à tourner pendant l'entièreté des vols des pilotes participants.
- Chaque pilote doit porter un gilet de sauvetage ou dispose d'un système de bouées attaché au harnais ceux-ci doivent faire en sorte que le visage du pilote soit tenu au-dessus de l'eau dans le cas que le pilote se retrouve inconscient dans l'eau.
- Le moniteur est au courant du niveau de chaque pilote, il adaptera les exercices au niveau du pilote.
- Le moniteur et le starter doivent vérifier la liaison radio avant chaque vol.
- S'il n'y aurait pas de contact radio pendant le vol, les élèves ne peuvent PAS faire d'exercices.
- Les pilotes participants doivent être majeur ou soumettre une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal, après que ceux-ci soient informés lors d'un entretien personnel des dangers potentiels d'une pareille formation, plus précisément par rapport avec les forces « G ».
- Il est vivement conseillé que chaque pilote passe une visite médicale chez un médecin, qui donne son aval pour la formation. Cela reste toujours la responsabilité du pilote individuel, mais l'organisateur de la formation de Pilotage/SIV doit informer à l'avance le pilote sur le fait que certains exercices peuvent être physiquement éprouvant, plus précisément par les forces « G » (des forces « G » maintenues peuvent mener à la perte de connaissance).
- Le moniteur doit informer les élèves qu'ils doivent être reposés avant de se présenter à la formation. Ceci est surtout le cas pour des formations qui se déroulent lors de weekends.
- Aucun participant au stage ne peut boire de l'alcool ou prendre des médicaments ou d'autres produits qui peuvent former un risque supplémentaire pour le stage.

Remarques : il est évident que chaque moniteur tiendra compte de l'expérience personnelle de chaque pilote, son tempérament, son sang-froid, etc. La progression des exercices en dépendra, certains pilotes iront beaucoup plus loin que d'autres. On ne pourra jamais sauter des étapes, pousser les pilotes à la surconfiance, etc.